

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_042_A | Littérature, sodomie, hérésie, homosexualité. \[A\]](#)[CollectionBoite_042_A-1-chem | \[Homosexualité ?\]](#) Item [Punitions infligées aux sodomistes.](#)

Punitions infligées aux sodomistes.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb042_A_f0022

SourceBoite_042_A-1-chem | [Homosexualité ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/01/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Punition infligée aux co-délinquants.

Le crime contre nature n'est pas sévèrement puni en France à présent. La peine est la même ordinairement de ceux qui sont convaincus de ce crime que la religion, la morale, la politique, condamnent dans tout le pays, que la volupté appelle à se recourir dans le climat chaud. Monbiquien.

Cour, honte et Constante s'étant connus ensemble furent les uns qui s'armèrent de charité de 1000 mi. Leur loi, si vir n'est, (BnF MSS) ne spécifie pas la peine, mais elle dit que la justice doit s'armer de pitié, et qu'il faut du supplice recherché, lorsque ce délit aussi recré que l'adultère, mais d'ailleurs pour, sont portés aux tribunaux qui ils s'acquittent. Lorsque un tribunal est obligé d'en connaître, ne devons-ils pas distinguer entre l'h. et l'imp. innuents qui est entre l'homme et la femme? ce n'est pas de l'h. n'est pas comme dans

nos rudes climats. Il n'y a pas de
lois en France ni la ~~chaîne~~ recherche
et son châtiment. On imagine en
trouver 1 dans les écrivains de Saint
Louis, et en vertu d'un article qui condam-
nait la hérétique ou Bagarre au feu.
On crut les ridicules.

Justinien + 1044 ne portait aucun pun-
chment."

Bruet de Wurtz
Théorie du loi criminelles. p 239
note 117.